

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE 2024/2025

La communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance assure l'organisation et le financement des transports scolaires. La participation financière familiale permet de couvrir les frais de gestion de dossier.

Pour bénéficier de la prise en charge, l'élève est soumis au respect de la carte scolaire. Votre enfant doit fréquenter l'établissement de secteur public ou privé par rapport à son domicile. Si ce n'est pas le cas, la prise en charge sera soumise à dérogation dans le cadre de l'étude d'une option non-existante, ou d'une garde alternée pour un deuxième point hors secteur.

*Les inscriptions se font sur l'espace famille du logiciel TransScolaire accessible sur notre site [www.cc-peva.fr](http://www.cc-peva.fr). Nous vous invitons à privilégier l'inscription et le paiement en ligne, solution simple, rapide et sécurisée. A défaut d'accès internet, des formulaires d'inscription papier sont disponibles dans nos locaux (851 Avenue des Rives du Léman – 74500 PUBLIER).*

**Les élèves en attente d'orientation, de réponses des établissements scolaires ou de résultats d'examens,** doivent déposer leur dossier d'inscription auprès de la Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance en respectant la date de clôture des inscriptions. L'inscription ne sera validée qu'après confirmation du responsable de l'élève.

Les cartes de transport seront adressées par courrier au domicile de la personne responsable de l'élève avant la rentrée scolaire. **Nous vous rappelons également que la CCPEVA se réserve le droit d'imposer la restitution du titre de transport de l'élève si les conditions d'éligibilité à la prise en charge du transport scolaire ne sont pas respectées (cf. règlement intérieur disponible sur notre site internet). Toute inscription inclut l'acceptation au règlement intérieur.**

Pour nous permettre une meilleure gestion des circuits et éviter une majoration, nous vous saurons gré de bien vouloir effectuer votre demande d'abonnement avant la date limite le 10 juillet 2024.

Service Mobilité

« Conformément au règlement UE 2016/679 nous collectons et traitons vos données d'identité, de vie personnelle, professionnelles et économiques (voir fiche inscription) aux fins d'inscription au service de transport scolaire. Vos données ne sont pas utilisées à d'autres fins que celles explicitées ci-dessus. Lesdites données sont conservées pour une durée d'une année avant suppression. Nous demandons chaque année de renouveler la totalité des informations demandées.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et d'opposition pour les données qui vous concernent. Pour exercer vos droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données via les moyens suivants :

- [rgpd@cc-peva.fr](mailto:rgpd@cc-peva.fr)

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance, 851 avenue des rives du Léman CS 10084 74500 PUBLIER.

Vous disposez de la faculté de déposer une réclamation en ligne auprès de la CNIL : <https://cnil.fr/plaintes> »

## MODALITES D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE - 2024/2025

Pour pouvoir bénéficier du transport scolaire, pendant toute l'année scolaire 2024/2025, la demande d'inscription en ligne s'effectue sur l'espace famille du logiciel TransScolaire accessible sur le site internet : [www.cc-peva.fr](http://www.cc-peva.fr), ou à défaut de connexion internet, dans nos locaux :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ÉVIAN VALLEE D'ABONDANCE  
851 avenue des Rives du Léman - 74500 PUBLIER  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

### **AVANT LE 10 JUILLET 2024**

**Après cette date, la participation des familles sera majorée de 50%**

Pour la **demande d'inscription papier**, le formulaire peut être imprimé à partir de notre site internet ou retiré à l'accueil de la CCPEVA. Cette demande doit être retournée par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou déposée directement dans nos locaux avant la date limite et accompagnée des justificatifs suivants :

- ✓ **Le formulaire** dûment complété et signé,
- ✓ **Une photo de l'élève** nette, récente et cadrée (indiquer au dos de chaque photo son nom et prénom),
- ✓ Un **justificatif de domicile** pour toute première inscription ou changement d'adresse
- ✓ **Un chèque, à l'ordre du Trésor Public** (indiquer au dos le(s) nom(s) et prénom(s) de(s) l'élève(s)). Les règlements peuvent être effectués en espèces ou par CB dans nos locaux lors du dépôt du dossier.

Tarifs 2024 -2025 :	↪ 101,00 euros pour le premier enfant inscrit, ↪ 86,00 euros pour le deuxième enfant, ↪ 71,00 euros pour le troisième enfant, ↪ 56,00 euros à partir du quatrième enfant.
------------------------	--

- ✓ Une copie de la **carte avantage**, pour les élèves Evianais bénéficiaires
- ✓ **Parents divorcés/séparés** : joindre un justificatif de domicile pour chaque parent. Dans le cadre d'une garde alternée nécessitant 2 trajets, vous devez remplir et joindre l'attestation de garde alternée (disponible sur notre site [www.cc-peva.fr](http://www.cc-peva.fr))

### **DES NOUVEAUTES POUR LA RENTREE 2024 :**

- La carte magnétique de transport est à conserver toute la scolarité
- A chaque montée, l'enfant valide sa présence à bord

*Les enfants d'abord...*

*d'autres avantages à découvrir d'ici la fin d'année, sur l'ensemble du réseau.*

Les horaires seront consultables en ligne sur le site [www.CCPEVA.fr](http://www.CCPEVA.fr) avant la rentrée 2024/2025  
ATTENTION ! : Toute demande incomplète, illisible ou surchargée sera retournée à l'intéressé.